

PRÉSENTATION DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Titre

Consultation publique sur l'évaluation à mi-parcours du programme d'assistance au déclasséement d'installations nucléaires

Groupes cibles

Tous les particuliers et les organisations ayant un avis sur le programme d'assistance au déclasséement d'installations nucléaires, y compris les États membres, les autorités locales, les groupements d'intérêt local, les entreprises, les PME, les associations de consommateurs, les syndicats, les ONG, les organisations environnementales nationales et internationales, les fédérations de travailleurs et d'employeurs.

Domaine(s) politique(s)

Énergie

Période de consultation

Du 23 juin 2017 au 29 septembre 2017

Objectif de la consultation

L'objectif de la consultation publique est de recueillir les vues et opinions de toutes les parties prenantes intéressées concernant le programme d'assistance au déclasséement d'installations nucléaires, au moyen d'un questionnaire.

Lors de leur adhésion à l'UE, la Bulgarie, la Lituanie et la Slovaquie se sont engagées à arrêter définitivement de manière anticipée huit réacteurs nucléaires de conception soviétique, avant la fin de leur durée de fonctionnement prévue. En échange, l'UE s'est engagée à fournir une assistance financière pour le déclasséement des centrales nucléaires désignées, à savoir: les tranches 1 à 4 de la centrale nucléaire de Kozloduy en Bulgarie, la centrale nucléaire d'Ignalina en Lituanie, la centrale nucléaire de Bohunice V1 en Slovaquie. Dans le cadre du programme d'assistance au démantèlement d'installations nucléaires, l'Union européenne aide la Bulgarie, la Lituanie et la République Slovaque dans la mise en œuvre du processus continu en vue du stade ultime du déclasséement des centrales nucléaires concernées tout en maintenant les normes de sûreté les plus élevées.

La consultation publique est conçue pour appuyer l'évaluation à mi-parcours du programme d'assistance au déclasséement d'installations nucléaires pour la période 2014-2020.

Comment soumettre votre contribution?

Nous encourageons les citoyens, les organisations et les autorités publiques à donner leur avis au moyen du questionnaire en ligne (EUSurvey).

De plus, les répondants peuvent également transmettre des documents de prise de position à la boîte fonctionnelle:

ENER-LUX-NDAP-CONSULTATION@ec.europa.eu

Les contributions reçues seront publiées sur Internet. Veuillez lire la déclaration de confidentialité jointe à la présente consultation pour prendre connaissance des modalités de traitement de vos données à caractère personnel et de votre contribution.

Le questionnaire est disponible en langues bulgare, anglaise, française, allemande, lituanienne et slovaque. Les réponses sont les bienvenues dans toute langue officielle de

l'Union européenne. Compte tenu du délai supplémentaire nécessaire à la traduction des observations soumises dans certaines langues, les contributions en anglais sont particulièrement bienvenues car elles pourront être traitées plus rapidement par la Commission.

Documents de référence

- ▶ Règlement (Euratom) n° 1368/2013 du Conseil du 13 décembre 2013 relatif au soutien de l'Union en faveur des programmes d'assistance au déclassement d'installations nucléaires en Bulgarie et en Slovaquie, et abrogeant les règlements (Euratom) n° 549/2007 et (Euratom) n° 647/2010 (JO L 346 du 20.12.2013, p. 1), et son rectificatif (JO L 8 du 11.1.2014, p. 31).
- ▶ Règlement (UE) n° 1369/2013 du Conseil du 13 décembre 2013 relatif au soutien de l'Union en faveur du programme d'assistance au déclassement d'installations nucléaires en Lituanie, et abrogeant le règlement (CE) n° 1990/2006 (JO L 346 du 20.12.2013, p. 7), et ses rectificatifs (JO L 8 du 11.1.2014, et JO L 121 du 24.4.2014, p. 59).

Voir les contributions

Dans un souci de transparence, les organisations sont priées de publier les informations utiles les concernant en s'inscrivant au [registre](#) de transparence et en souscrivant à son [code de conduite](#). Si l'organisation n'est pas inscrite dans le registre, la soumission est publiée séparément des organisations inscrites dans le registre.

Résultats de la consultation et étapes ultérieures

Les contributions reçues seront publiées sur [le site internet de la DG Énergie](#). Les résultats de la consultation publique seront pris en considération aux fins de la préparation de la communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur la conclusion de l'évaluation à mi-parcours conformément aux articles 9 des règlements n° 1368/2013 et n° 1369/2013.

Coordonnées

Service compétent: DG Énergie, unité D2 Énergie nucléaire, déchets nucléaires et démantèlement

Courriel: ENER-LUX-NDAP-CONSULTATION@ec.europa.eu

Adresse postale

Commission européenne

Direction générale de l'énergie
DG Énergie, unité D2 Énergie nucléaire, déchets nucléaires et démantèlement
L-2920 Luxembourg